

**Pratiquer la musique en prison :**  
**entre position identitaire et expérience de réinsertion**  
*Practicing music in prison: between identity position and reintegration experience*

Depuis nos premières recherches sur la pratique musicale en milieu carcéral en 1997, les ateliers de pratiques musicales en détention se sont multipliés. Textes et décrets les ont encadrés, quelques journaux s'y sont intéressés et, peu à peu, la notion de simple occupation des détenus a laissé la place à l'idée de socialisation par la pratique artistique. À côté de ces ateliers de pratiques existe une programmation artistique contribuant à la diffusion d'esthétiques musicales diversifiées en détention.

Cette recherche montre que la pratique musicale collective, par ce qu'elle met en œuvre, permet au détenu à la fois de prendre une place singulière au sein de la détention, mais aussi de vivre une pratique non verbale où l'écoute et la co-construction artistique offrent la possibilité de vivre une expérience de socialisation nécessaire à sa réinsertion.

Nous commencerons par exposer les fondements méthodologiques de la recherche : si nous fondons nos propos sur un ensemble théorique reliant la musicologie et la sociologie de la culture, notre recherche s'appuie surtout sur un corpus d'observations de pratiques musicales (dans plus de 70 établissements), un ensemble d'entretiens avec des détenus pratiquant la musique, avec des intervenants musiciens, des coordinateurs culturels ou des personnels d'encadrement.

Parallèlement à cette position de chercheur, nos résultats s'appuient sur de la recherche action puisque nous intervenons depuis plus de vingt ans en milieu carcéral pour proposer des ateliers de pratiques musicales. C'est donc avec un double positionnement de chercheur et de praticien que nous proposons cet exposé.

Le deuxième point de notre exposé concerne le contexte de la recherche. La prison est plurielle tant se trouvent de réalités différentes derrière ce mot. Les 187 établissements pénitentiaires français ne sont pas régis par les mêmes règles, ce qui impose des places différentes aux pratiques musicales se situant entre leurs murs. De plus, au sein d'un établissement se trouve une multitude d'acteurs ayant des modes de fonctionnements spécifiques. Face à cette prison plurielle, l'activité musicale ne peut être figée. Sa physiologie fonctionnement doit en effet prendre en considération les modes de jeux de la détention dans laquelle elle s'inscrit.

Le groupe musical évoluant en détention est spécifique, lié aux usages de ladite détention, et ne peut être comparé aux ensembles musicaux se trouvant à l'extérieur.

Une fois ces préalables posés, nous proposons de synthétiser nos résultats suivant deux axes :

- Le premier est centré sur le détenu, comme acteur de sa vie carcérale. Le simple fait de sortir de cellule et de s'inscrire dans une activité de pratique régulière apporte au détenu un dérivatif aux logiques de fonctionnement de la détention. Même l'environnement sonore de la prison n'est plus subie par l'individu incarcéré qui peut, le temps de l'activité de pratique, être décisionnaire du monde sonore qu'il entend. Ses choix musicaux l'obligent à objectiver son champ culturel au sein d'un groupe musical constitué de personnes aux origines socioculturelles différentes. Il doit travailler avec la particularité de ce groupe et construire en commun avec d'autres un nouveau champ musical métissé. L'implication du détenu dans le groupe musical lui permet de rompre avec son statut de détenu pour occuper, le temps de l'activité, une position de musicien.

- Le deuxième axe de nos résultats montre que la pratique musicale collective permet d'expérimenter de nouveaux leviers en détention. L'utilisation d'une communication non verbale entre des détenus d'origines différentes permet de trouver des points d'attaches et un socle commun. Ce dernier ne peut se construire que sur la base de l'écoute de l'autre et de la mise en place de règles musicales communes. La pratique musicale est donc un lieu de socialisation qui peut être un laboratoire d'expérimentation de la réinsertion.

En conclusion, nous montrons que, considérée comme une échappatoire aux conditions contraignantes du milieu carcéral, la pratique musicale collective est une expérience d'insertion et de socialisation spécifique. Par l'apprentissage de la musique et le nécessaire positionnement culturel au sein du groupe, l'individu incarcéré est dans une acceptation de règles qui ne sont pas considérées comme subies, mais comme vecteurs de plaisir.

### **Références bibliographiques :**

- Escal, Françoise, *Espaces sociaux, espaces musicaux*, Payot, Paris, 1979, 250p.
- Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1993, 360p.
- Francès, Robert, *La perception de la musique*, Vrin, Paris, 1984, 422p.
- Goffman, Erving, *Asiles - études sur la condition mentale des malades mentaux*, collection « le sens commun », Editions de Minuit, Paris, 1970, 447p.
- Green, Anne-Marie, *De la musique en sociologie*, Collection « Psychologie et pédagogie de la musique », éditions EAP, Issy-Les-Moulineaux, 1993, 244p.

### **Biographie :**

Michaël Andrieu est docteur en musicologie de l'Université Paris-Sorbonne, qualifié aux fonctions de maître de conférences et Professeur d'Enseignement Artistique en conservatoire (Analyse, écriture, composition, histoire de la musique). Ses recherches portent sur les liens entre musiques et sociétés. En parallèle à ses travaux de composition, d'arrangement et de direction d'orchestre, il donne des conférences musicales pour la ville de Paris et enseigne au CFMI d'Île-de France, au Pôle Sup 93 et à l'Opéra Comique, tout en intervenant de façon régulière en milieu carcéral pour des résidences de création partagées avec les détenus.